

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1253

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	8 505 040
Conditions de vie outre-mer	0	0
TOTAUX	0	8 505 040
SOLDE	-8 505 040	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 8 505 040 € des autorisations d'engagement et de 8 505 040 € des crédits de paiement de la mission « Outre-mer ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 8 505 040 € des autorisations d'engagement et de 8 505 040 € des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer ».